

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1873-1874.

Adresse en réponse au discours du Trône (1).

PROJET PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION (2).

SIRE,

Les acclamations qui éclatent de toutes parts autour de Votre Majesté sont l'expression de la gratitude nationale.

Quand le Roi paraît au milieu de nous notre pensée se reporte naturellement sur le jour, déjà reculé, où la Belgique contracta avec la dynastie de son choix, cette sage alliance, qui lui aura bientôt valu, — chose rare dans tous les temps et particulièrement dans le nôtre, — un demi-siècle de liberté, d'ordre et de paix.

Nous sommes heureux des relations amicales, basées sur une mutuelle confiance, que la Belgique entretient avec les puissances étrangères.

Le renouvellement, sur des bases libérales, du traité qui règle les conditions de nos échanges avec la France, — la prochaine exécution d'une voie ferrée reliant le port d'Anvers au Rhin inférieur, — les lignes régulières de navigation déjà établies entre notre Métropole commerciale et les principaux centres d'affaires des deux Amériques, sont des mesures propres à accélérer encore la marche progressive de notre commerce extérieur.

Au moment où d'immenses travaux sont entrepris dans des pays voisins pour le perfectionnement des ports, et où la conquête de marchés nouveaux provoque partout une vive concurrence, le devoir du Gouvernement est de veiller avec un soin jaloux à l'amélioration de nos installations maritimes et de compléter notre représentation diplomatique et consulaire dans l'extrême Orient.

(1) Discours du Roi, n^o 4.

(2) La commission, présidée par M. TRIBAUT, était composée de MM. ROGIER, DUMORTIER, DE LEHAYE, JACOBS, SCHOLLAERT et NOTHOMB.

La révision des Codes de commerce et de procédure continuera d'être l'objet de nos travaux.

La Chambre n'a pas attendu la révision générale du Code d'instruction criminelle pour régler l'usage de la langue flamande en matière répressive. Elle adoptera la même marche pour l'examen des propositions que le Gouvernement doit lui soumettre, et qui tendront à mieux protéger la liberté individuelle dans le cours des instructions judiciaires.

Pour tempérer les rigueurs de la détention préventive, sans porter préjudice à l'ordre public, il importe de multiplier autant que possible les traités d'extradition et d'en simplifier les formalités.

Toute loi qui aura pour objet d'enlever un refuge au crime, peut compter sur un accueil empressé.

Les lois relatives au régime des aliénés et au domicile de secours pourront être utilement discutées dans le cours de la présente session.

L'enseignement produit, maintient et transmet la civilisation.

Il doit, à tous les degrés, être la préoccupation capitale des Chambres et du Pays.

Le Gouvernement est le gardien naturel de l'enseignement donné aux frais de l'État. Son devoir est de ne rien négliger pour en élever sans cesse le niveau.

Nous avons voté à l'unanimité ce qui a déjà été fait pour l'enseignement primaire; nous examinerons avec le plus vif intérêt les réformes que le Gouvernement se propose d'introduire dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement moyen.

Notre industrie nationale se développe et marche résolument dans la voie du progrès. L'exposition de Vienne a été pour elle l'occasion d'une série de triomphes.

Nos artistes n'ont pas moins brillé dans cette exposition importante que nos industriels. Ils continuent de porter avec honneur l'antique renom de l'école belge.

Les arts, qui nous ont valu tant de gloire, ont droit à toute la sollicitude du Gouvernement. Le pays comme la Chambre apprendra avec satisfaction que la construction d'un palais destiné à nos collections artistiques, aux expositions et en général aux solennités publiques sera prochainement proposée.

La libre entrée des denrées alimentaires, principalement décrétée au profit des classes laborieuses, atténuera désormais l'influence fâcheuse des récoltes insuffisantes.

La dotation de la voirie vicinale portée au double, la loi sur les cours d'eau dont la Chambre est saisie et le Code rural qui va être soumis à ses délibérations, témoignent de la sollicitude du Gouvernement pour les intérêts de l'agriculture.

Le pays a confiance dans la garde civique et dans l'armée.

Les modifications qui viennent d'être apportées aux lois organiques de l'armée et de la milice ont consolidé nos forces défensives sans aggraver sensiblement les charges militaires imposées au pays.

Le projet de loi tendant à donner une rémunération immédiate aux familles des miliciens pendant la durée de leur service actif sera examiné par la Chambre avec l'attention que mérite une mesure de cette importance.

La situation prospère du trésor et la puissance du crédit public ont permis au Gouvernement et aux Chambres d'appliquer à des travaux d'utilité générale et particulièrement à notre réseau de chemins de fer des capitaux très-considérables.

Nous en félicitons Votre Majesté. L'appui de la Chambre ne manquera pas au Gouvernement si de nouveaux crédits devenaient nécessaires pour le complément de notre réseau et le perfectionnement de son exploitation.

Nous attendons dans un bref délai le résultat des études auxquelles le Gouvernement se livre, en ce moment, sur l'organisation financière et la police des chemins de fer.

Les conditions favorables du dernier emprunt attestent la confiance que la Belgique inspire.

La loi qui attribue au Trésor public une part légitime dans les bénéfices de la Banque nationale, accroîtra encore le revenu de l'État, qui, malgré de nombreuses réductions ou suppressions de taxes, augmente d'année en année.

Sans préjuger les questions monétaires qui préoccupent en ce moment l'opinion, la Chambre s'empressera d'examiner la proposition qui vient de lui être soumise et qui tend à confier au Gouvernement le pouvoir temporaire de limiter ou de suspendre le monnayage d'argent.

Améliorer notre législation, éviter les débats irritants, s'attacher aux choses utiles, tel est le programme que trace Votre Majesté et que nous croyons conforme aux vœux et aux besoins du pays.

Pendant que d'autres nations cherchent vainement leur voie, la Belgique a trouvé la sienne et y marche résolument. Chez elle l'ordre le plus stable n'a coûté le sacrifice d'aucune liberté. Grâce à la sagesse de son Roi, à la prudence de sa diplomatie, à la vigilance de ses hommes d'État, grâce surtout au patriotisme et à la modération de son peuple, la Belgique est sortie intacte et prospère des épreuves les plus décisives. Ni la révolution de 1848, ni la guerre de 1870 n'ont pu l'ébranler. Elle n'a tiré de ces crises redoutables qu'une grande confiance dans ses destinées et l'estime de l'Europe.

Au-dessus des questions dont la discussion est désirable, il y a des intérêts essentiels sur lesquels le sentiment national se montre unanime. Cette unanimité constitue notre force; elle explique la stabilité de nos institutions; elle est la base de notre unité nationale. Pour conserver cette situation, travaillons, tous ensemble, avec l'aide de la Providence, à maintenir le Trône que nous avons élevé, la Constitution qui est l'arche de nos droits, et ce bien suprême auquel nos ancêtres ont vainement aspiré : l'indépendance de la Patrie.

Le Rapporteur,

F. SCHOLLAERT.

Le Président,

THIBAUT.
